

Le Président,  
de niveau départemental

**Monsieur le Maire**

Mairie  
04200 MISON

**Digne-les-Bains, le 8 février 2024**

**Objet : Consultation pour le projet de PLU**

Notre réf. : 2023-12-01  
Suivi : Mme Céline SAMONINI

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier du 19 décembre dernier relatif à votre demande d'avis sur la modification N°2 du PLU de votre commune.

La CMA PACA émet un avis favorable sur ce projet de modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre meilleure considération.

**Stéphan FIGUIERE**  
Président

  


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**  
**CHAMBRE DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

23, allée des Fontainiers - CS 30125 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX 9 - 04 92 30 90 90 - contact04@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.